



La certification « ports propres »

Une démarche managériale.

Atelier du 07 novembre 2022

Dans une logique d'amélioration de la qualité de l'eau qui constitue notamment un frein aux activités de tourisme fluvial et de loisirs nautiques, VNF lance avec ses partenaires une stratégie « corridors verts ». Le but est au travers d'une gouvernance multi partenariale de sensibiliser et de proposer des solutions concrètes à la préservation environnementale. A titre d'illustration, la Fédération Française des Ports de Plaisance présente la certification Ports Propres pour atteindre l'excellence environnementale (gestion des déchets et des effluents). Cette démarche en 5 étapes est la seule certification européenne pour la plaisance aujourd'hui. L'objectif demain est d'en faire une ISO internationale.

L'Union des Villes Portuaires sous l'impulsion de l'Union des Ports de Côte d'Azur souhaite que les 30 ports soient certifiés et que les bonnes pratiques du maritime puissent servir le fluvial.

Les 5 étapes de la démarche :

- 1- Réalisation diagnostic : identifier les pollutions générées, subies et leurs sources.
- 2- Elaboration d'un plan d'actions
- 3- Identification de moyens de lutte contre les pollutions chroniques (déchets, aires de carénage, station d'avitaillement, eaux grises, eaux noires, sanitaires, pollution accidentelle...).
- 4- Formation des personnels portuaires
- 5- Sensibilisation des usagers

A l'issue de la présentation de la démarche les perspectives pour les ports fluviaux sont nombreuses. Il est par ailleurs rappelé que le projet de passage en norme ISO prendra en compte les spécificités des ports fluviaux dont le volume et le niveau de services diffèrent des ports maritimes. Il est également rappeler l'intérêt d'économiser l'eau et l'énergie et d'en maîtriser les coûts mais également de former le personnel tout au long de la vie du port de plaisance. Pour cela un réseau de formateurs est à la disposition des ports candidats pour les accompagner dans leurs actions de préservation de la biodiversité, la maîtrise de la réglementation mais également pour sensibiliser les usagers par des actions spécifiques.

Après les 5 étapes, l'audit de certification :

La certification fait l'objet d'un audit réalisé par l'AFNOR avec une phase préparatoire qui s'appuie sur la documentation du port pour réaliser un rapport conseil portuaire avec plan de traitement des déchets puis un plan d'audit standard, un examen sur site des vérifications de conformité au référentiel :

- Déclaration de politique de gestion environnementale portuaire
- Etude diagnostic
- Plan d'action initial
- Preuves de la mise en œuvre des critères opérationnels (1 référent)
- Certification valable pour 3 ans

Aujourd'hui 100 ports maritimes sont certifiés, et 180 en cours de certification. Des démarches spécifiques sont lancées sur le fluvial en lien avec VNF, avec à l'appui des outils pédagogiques mis en place depuis 2021 et des actions de sensibilisation (fiches pour les plaisanciers).

Le coût de la certification est estimé entre 1 000 et 1 500 € pour les ports de moins de 300 anneaux. Il s'appuie sur 17 critères environnementaux. A la différence du label Pavillon Bleu, la certification Ports propres s'appuie sur un audit réalisé par un organisme indépendant l'AFNOR.



La certification « ports propres » Une démarche managériale. Atelier du 07 novembre 2022

Témoignage du maître de port de Port Ferréol : « C'est un port de 130 places, sans aire de carénage avec gestion du plan d'eau. Nous nous sommes engagés en 2018 dans la démarche Port Propres avec certification en 2021. Ça nous a permis de mettre en place des moyens opérationnels de contrôle des énergies avec intervention immédiate si anomalie. La certification s'adapte à tous les types de ports et constitue un gage de professionnalisation du port de plaisance et une fierté pour le port et les plaisanciers. »